

Prise de position du CAF – pour une éducation numérique

Bienne, le 1^{er} avril 2019

Le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) a pris connaissance du projet d'adaptation du Plan d'étude romand, dont la consultation s'est achevée le 29 mars, et se dit globalement favorable aux changements prévus sur le plan législatif. Dans sa prise de position, le CAF tient cependant à relever l'importance d'assurer la transition entre le secondaire I et le secondaire II ainsi que d'épauler suffisamment les professionnels, les communes et les écoles qui seront amenés à mettre en œuvre la nouvelle discipline scolaire : l'éducation numérique.

Transition vers le secondaire II

Consulté sur les adaptations prévues quant aux modalités et aux rapports d'évaluation, le CAF s'est prononcé favorablement. Dans sa prise de position, il invite néanmoins la Direction de l'instruction publique du canton de Berne à veiller à ce que tous les élèves de 10H et 11H aient systématiquement en leur possession et au bon moment les documents et informations nécessaires pour entreprendre leur transition vers le secondaire II. Cette transition se préparant déjà durant la 10H, le CAF estime que les rapports d'évaluation ainsi que les autres modalités d'évaluation doivent contenir les informations satisfaisant à la fois les besoins des entreprises formatrices – pour les élèves choisissant la voie de l'apprentissage – et à la fois les besoins des écoles du secondaire II.

Education numérique - formations

Le CAF salue la volonté de développer une discipline scolaire à part entière, convaincu que les capacités liées à la maîtrise du monde numérique jouent aujourd'hui un rôle essentiel dans la société et le monde professionnel. Néanmoins, il tient à rappeler que le développement d'une discipline scolaire implique également d'assurer des conditions-cadres favorables pour accompagner le corps enseignant dans le développement et la mise en œuvre de celle-ci. C'est pourquoi, il invite les autorités compétentes à garantir et financer des formations initiales et continues ainsi que des modules de perfectionnement suffisants pour soutenir les enseignantes et enseignants devant mettre en œuvre cette nouvelle discipline.

Education numérique – équipement

Conscient que l'éducation numérique fait appel à une grande diversité d'outils, dont des outils non-numériques, le CAF constate toutefois que des investissements dans des infrastructures informatiques devront être réalisés. La maintenance et la gestion de telles infrastructures peuvent représenter un défi important en termes de ressources humaines et financières pour les communes, respectivement les écoles. Le CAF invite, dès lors, les autorités cantonales à accompagner et soutenir ces acteurs dans ces investissements de façon à assurer le succès de l'implémentation de cette nouvelle discipline scolaire.

Autres points traités

Le CAF se dit favorable à la flexibilisation de la 11H ainsi que plus globalement à la revalorisation des classes générales. Il suggère que les leçons d'approfondissements et de prolongements individuels (API) soient destinées non pas uniquement aux élèves qui éprouvent des difficultés, mais également aux élèves souhaitant élargir leurs connaissances dans certaines disciplines. Finalement, il invite les rédacteurs des nouvelles dispositions du PER à rechercher une formulation en langue française pour le terme « Basisstufe ».

Note aux rédactions :

Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, rapports d'activités, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : www.caf-bienne.ch .

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- *M. Pascal Bord, président de la Commission formation, santé-social, 079 217 02 02.*
- *Mme Stéphanie Bailat, secrétaire générale du CAF, 031 633 75 55 ou 079 784 93 92.*